



3223 - Equipements culturels et muséographie

Attribution de subventions au titre de la politique muséographique

Rapport n° CP/2013/467

Service gestionnaire:

Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre quatre dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

Le musée Lalique y est abordé à deux titres : pour l'acquisition d'oeuvres sur l'exercice 2013, et pour la convention financière liant le département au syndicat mixte.

1. Le CIP du château de Lichtenberg

En juillet 2012, le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Petite Pierre a sollicité le réexamen de l'aide départementale pour l'achèvement de la troisième phase des travaux d'aménagement du site du château de Lichtenberg, labellisé « Centre d'Interprétation du Patrimoine » le 3 mai 2010.

Les travaux de valorisation du site du château de Lichtenberg se sont déroulés en trois phases :

- 1. 1996-1997 : travaux au niveau de l'Arsenal, qui abrite aujourd'hui une salle d'expositions temporaires.
- 2. 2000-2002 : aménagement du Pavillon des Dames, offrant de nouveaux espaces d'accueil, d'expositions, et de travail.
- 3. depuis 2005 : valorisation culturelle à travers la mise en place d'un circuit entre le village et le château, création d'un parcours instructif et ludique, aménagement d'un espace détente et restauration, d'une boutique, ainsi que d'installations extérieures améliorant l'accueil des artistes et des spectateurs en plein air.

En séance plénière des 12 et 13 juin 2006, le Département a voté une subvention pour la participation au financement de la troisième phase des travaux à hauteur de 580 500 €, représentant 30,08% de la dépense estimée (1 930 000 € HT).

Ce taux d'intervention est légèrement inférieur au taux d'intervention habituel du Département en faveur des CIP, car, en 2006, le château de Lichtenberg n'était pas encore labellisé CIP (il l'a été en Commission Permanente du 3 mai 2010) : pour cette opération, il a été appliqué le dispositif pour la création, la rénovation, ou l'extension de musée (délibération du 3 juin 1991). Le versement de la subvention devait s'effectuer sous la forme d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement échelonnée sur 3 exercices à compter de 2006.

Les aménagements architecturaux intérieurs et extérieurs et le parcours scénographique sont terminés, mais l'opération appelée « Relation village-château » n'est réalisée que partiellement. Son programme était, initialement, le suivant : aménagement des abords du site, valorisation des points d'intérêt du parcours entre le village et le château, borne d'accès à la rue des cochers qui mène au château, réalisation d'un kiosque point d'accueil sur le parking. Or, à ce jour, seule la borne d'accès a été réalisée. Une réflexion sur cette opération a en effet été engagée il y a plus d'un an : faute de moyens financiers, la communauté de

communes du Pays de La Petite Pierre ne prévoit plus, aujourd'hui, d'installer un kiosque d'accueil.

Le coût prévisionnel des travaux restant à financer s'élève aujourd'hui à 70 107 € HT (malgré l'abandon du kiosque d'accueil et le fait que la borne ait déjà été réalisée) et la participation départementale est attendue à hauteur de 21 088.19 € HT, selon le pourcentage précédent. Les travaux débuteront au printemps 2013 et s'achèveront à l'été 2013.

Après accord du Président du Conseil Général, il a été proposé de clôturer l'AP/CP de 2006, pour laquelle il restait un solde disponible de 131 310.51 €, d'inscrire au BP 2013 des crédits à hauteur de 20 172.85 € (30.08% d'un budget estimé alors à 67 064 € HT), et d'inscrire ce projet au contrat de territoire du Pays de la Petite Pierre 2011-2016, lors du bilan annuel (avis favorable du comité de suivi du contrat de territoire, réuni le 19 avril 2013).

La subvention attribuée en 2006 a appliqué le taux d'intervention de 30% (le château de Lichtenberg n'était pas encore labellisé « CIP »). Il est proposé d'appliquer le même taux (30%) pour la finalisation de ces travaux.

En application de ce dispositif d'intervention, le Département pourrait ainsi allouer à la Communauté de communes du Pays de la Petite Pierre une aide financière de 21 088.19 € représentant 30% de la dépense subventionnable.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 3 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

2. Conservation des musées et sites du Parc naturel régional des Vosges du Nord

La convention d'objectifs avec le SYCOPARC est arrivée à échéance fin 2012 : elle a été renouvelée par avenant en 2013, et le soutien global du Département à la Conservation des musées du Parc naturel Régional des Vosges du Nord a été maintenu, en 2013, à hauteur de 80 000 € maximum. La nouvelle charte du Parc sera proposée à l'assemblée plénière de juin, et un rapport sera consacré aux grandes orientations du soutien du Département à la mission culturelle du SYCOPARC, à compter de 2014.

La participation du Département au programme d'actions 2013 est ciblée sur 3 actions prioritairement :

- l'animation et l'ingénierie technique du service des publics, avec comme priorités du poste durant l'année : la poursuite de la stratégie de diversification des publics (publics en situation de handicap et en parcours d'insertion, public de proximité, renforcement de l'offre scolaire et famille), et les actions pour l'accueil de ces publics (programme de médiation Amuse-Musées, réalisation d'un outil transversal de découverte tactile des collections pour le réseau – « Kit à toucher » –, programmation d'une nouvelle session de visites spécifiques, formation de sensibilisation des membres du réseau au handicap visuel et à l'image tactile, conception d'une visite virtuelle pour les personnes en fauteuil, poursuite de l'amélioration de l'accessibilité du site internet).

Le budget est estimé à 42 000 € (participation du CG67 : 25 000 €).

Cette action répond aux priorités du Département et, notamment, aux actions menées en faveur des publics en situation de handicap mais aussi ceux exclus socialement de la sphère des musées.

- des actions transversales au niveau du réseau : formation en conservation préventive ; participation de la Conservation à une recherche-action sur le patrimoine culturel immatériel en Alsace Bossue, en partenariat avec l'Université de Strasbourg et le service régional de l'inventaire ; présence au sein de réseaux de musées (Fédération des Écomusées et Musées de Société, réseau des musées techniques constitué par le musée des arts et métiers, Association des conservateurs des musées d'Alsace).

- des actions spécifiques menées sur les sites :
 - a) rénovation et réalisation de nouveaux équipements (musée de Bouxwiller en Pays de Hanau, musée Westercamp à Wissembourg, musée régional de l'Alsace Bossue à Sarre-Union),
 - b) amélioration des conditions de conservation préventive et de réserves des collections (musée Westercamp à Wissembourg, musée du Fer à Reichshoffen, musée français du pétrole à Merckwiller-Pechelbronn),
 - c) animations et expositions temporaires (musée de l'imagerie populaire à Pfaffenhoffen, musée Westercamp à Wissembourg, musée de Bouxwiller, maison des rochers à Graufthal, musée français du pétrole à Merckwiller-Pechelbronn).

Ces actions transversales et spécifiques relèvent du budget de fonctionnement propre de la conservation - postes des 3 attachées de conservation et frais généraux, budget estimé à 198 550 € (participation du CG67 : 55 000 €).

Elles répondent aux priorités du Département, du fait de la présence de deux projets inscrits aux contrats de territoire du Département (projets de rénovation du musée du Pays de Hanau et du musée Westercamp), de la valorisation des collections de certains musées du réseau, et du travail transversal réalisé.

Le montant total de l'aide du Département s'élève ainsi à 80 000 €.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 3 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

3. <u>Musée historique de Haguenau</u>

Le musée historique de Haguenau, labellisé « Musée de France », rassemble une importante collection archéologique, des objets relatifs à la vie civile et religieuse du Moyen-Âge à la Renaissance, et un fonds significatif de faïences et de verres. Il accueille en moyenne 6153 visiteurs par an. Pour information, il ne dispose pas de projet scientifique et culturel. Des travaux de rénovation (mise aux normes et muséographie) sont envisagés par la Ville de Haguenau en 2014-2015 : ce projet est inscrit au contrat de territoire de la Région de Haguenau 2011-2016.

Depuis 1994, le musée organise des expositions temporaires, qui s'inscrivent dans un cycle sur la peinture régionale de la première moitié du 20^e siècle.

La Ville de Haguenau organise une exposition temporaire du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2013, dédiée au peintre Auguste Cammissar (1873-1962). Originaire de Strasbourg, il commence sa carrière comme peintre-verrier et enseigne à l'École des Arts décoratifs de Strasbourg. Il figure, dès les débuts, comme un des piliers du groupe de Saint-Léonard, et participe aux rencontres du « Diner des 13 » d'Anselme Laugel et au « *Kunschthaafe* » d'Auguste Michel. Outre des vitraux, l'artiste réalise des aquarelles, des gouaches et des peintures à l'huile. Il peint principalement des natures mortes, et des paysages alsaciens.

Cette exposition, comportant une soixantaine d'œuvres, fera l'objet de la publication d'un catalogue et de la réalisation d'un DVD. L'exposition sera associée à des visites guidées. La fréquentation prévisionnelle est estimée à 2 000 visiteurs.

Le budget de l'exposition est estimé à 35 320 €, pour lequel la Ville de Haguenau participe à hauteur de 27 420 €. Au budget prévisionnel, une subvention à hauteur de 4 000 € est attendue du Département. L'État est sollicité à hauteur de 1 000 €, et la Région n'est pas sollicitée. Il est proposé un soutien à hauteur de 3 500 €, au titre du soutien aux actions culturelles et patrimoniales.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 3 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

4. Musée Lalique

a) Acquisition d'œuvres

Depuis son ouverture, en juillet 2011, le musée Lalique a accueilli près de 150 000 visiteurs, venant du monde entier.

La politique d'acquisition du musée s'appuie sur le projet scientifique et culturel, et sera fonction des dépôts d'autres musées et de collectionneurs, et des opportunités du marché. Elle s'oriente selon trois axes :

- l'achat d'une ou deux œuvres exceptionnelles (pièces uniques ou œuvres de série rares et emblématiques de la création de René Lalique),
- l'enrichissement de la collection du musée dans le domaine des arts de la table et des objets d'art (en particulier des œuvres inspirées par la nature ou la femme);
- les flacons de parfum.

Au cours de l'année 2012, le fonds constitutif du musée s'est enrichi de 42 œuvres par acquisition et 5 par don. Parmi les pièces qui ont rejoint le fonds du musée, se trouve un ensemble de 22 flacons et 4 boîtes à poudre. Parmi les acquisitions importantes, différentes pièces ont été achetées dans la perspective d'une exposition temporaire sur Lalique et le monde aquatique en 2014.

Pour l'année 2013, le syndicat mixte du musée Lalique prévoit de continuer à constituer la collection du musée. Le plan de financement suivant est prévu pour cette opération, évaluée à 150 000 € :

Fonds Régional d'Acquisition des Musées (Etat) : 25 000 €
Fonds Régional d'Acquisition des Musées (Région) : 25 000 €

Département : 50 000 €
Mécénat : 50 000 €.

Le syndicat mixte du musée Lalique sollicite le Département à hauteur de 50 000 € pour 2013.

Pour information, en 2012, le budget réalisé s'est élevé à 74 685.72 € (pour un budget prévisionnel estimé à 220 000 €). En application du règlement financier départemental, la subvention étant versée au prorata des dépenses, le syndicat mixte devra reverser au Département le solde de la subvention non consommée, soit 33 024 € au titre de 2012.

Comme en 2012, une convention financière fixera les modalités de versement de cette subvention, qui sera versée sous la forme d'une avance afin de permettre au syndicat mixte du musée Lalique de répondre aux opportunités du marché.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 3 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

b) Modalités de versement de la contribution statutaire

Le syndicat mixte du musée Lalique regroupe le Département du Bas-Rhin, la Région Alsace, la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre, et la commune de Wingen-sur-Moder. Créé par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2007, il a pour compétence de concevoir, et gérer le musée Lalique, qui a ouvert ses portes au public en juillet 2011. La révision des statuts a été approuvée en séance plénière du 24 juin 2013.

Le présent rapport vous propose d'approuver la convention financière définissant les modalités de versement de la participation statutaire du Département du Bas-Rhin.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 3 juin dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35756	204-204142-314	20 172,85	€	20 172,85 €	21 088,19 €
14925	65-65737-3120	80 000,00 €	€	80 000,00 €	80 000,00 €
35465	204-204151-314	50 000,00	€	50 000,00 €	50 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à la Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre une subvention de 21 088,19 €; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations et au prorata de celles-ci, ainsi que du bilan financier
- au SYCOPARC, une subvention de 80 000 € maximum pour le fonctionnement de la conservation des musées et sites du Parc naturel régional des Vosges du Nord ; le versement de cette subvention interviendra selon l'avenant de prolongation de la convention d'objectifs 2010-2012 entre le Département du Bas-Rhin et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et la convention d'objectifs 2010-2012 approuvée en commission permanente du 26 octobre 2009
- à la Ville de Haguenau une subvention de 3 500 € au titre du soutien aux actions culturelles et patrimoniales ; le versement de cette subvention interviendra sur présentation des pièces justificatives certifiées par le comptable public attestant de la réalisation de l'opération et au prorata de celle-ci, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité
- au syndicat mixte du musée Lalique une subvention de 50 000 € en vue de l'acquisition d'œuvres au titre de l'exercice 2013; le versement de cette subvention interviendra à la notification de cette subvention, selon les conditions établies dans la convention financière 2013 entre le Département et le syndicat mixte du musée Lalique.

Elle approuve par ailleurs :

- la convention financière relative au syndicat mixte du musée, précisant les modalités de versement de la contribution statutaire du Département
- la convention financière 2013 relative à l'acquisition d'œuvres du musée Lalique.

Elle autorise son Président à signer les documents, à intervenir entre le Syndicat Mixte du musée Lalique et le Département.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL